ABC IMMODIAG CENTRE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 rue Edouard Branly,
La Haute Limougère,
37230 FONDETTES
920 453 818 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 1ER OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,
A dix heures,

La Société ABC IMMODIAG, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 39 rue de la Bastille, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 495 006 835 RCS NANTES, représentée par Monsieur Max SIBERIL, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société ABC IMMODIAG CENTRE,

En présence de Monsieur Max SIBERIL, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société ABC IMMODIAG, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 11 rue Edouard Branly, La Haute Limougère, 37230 FONDETTES au 33 rue Richelieu, 37000 TOURS à compter du 1er octobre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

« Le siège social est fixé : 33 rue Richelieu, 37000 TOURS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ABC IMMODIAG
Associée unique
Représentée par M. Max SIBERIL

Signé numériquement par
Nitro Software Belgium NV
- Nitro Sign Premium de la
part de Max SIBERIL
Date : 13/10/2025 15:39:49

Le présent acte a été signé électroniquement via la plateforme CONNECTIVE, selon un procédé répondant aux spécifications des articles 1366 et 1367 du Code civil et lui conférant la même force probante que l'écrit sur support papier.